

MATIÈRES REFUSÉES

- L'amiante, les déchets biomédicaux, radioactifs ou dangereux (cyanure, BPC, peinture industrielle).
- Les explosifs, armes à feu, munitions et substances illicites.
- Les carcasses d'animaux ou de véhicules.
- Les pneus avec jantes, matelas et bois traité au goudron ou à la créosote.
- Les médicaments, résidus alimentaires et ordures ménagères.
- Les résidus commerciaux, industriels ou sols contaminés.

HORAIRE

Lundi au jeudi	8 h à 16 h 45*
Vendredi	8 h à 11 h 45
Samedi	8 h à 16 h 45*
Dimanche	Fermé

* fermé de 11 h 45 à 13 h

Aucun dépôt de matières n'est accepté en dehors des heures d'ouverture sous peine d'amendes.



Saint-Constant

FONCTIONNEMENT

- Triez vos matières avant de les apporter à l'Écocentre.
- Présentez-vous au comptoir d'accueil avec une pièce d'identité avec photo et une preuve de résidence valide.
- Portez des souliers fermés et une tenue sécuritaire.
- Déposez vous-mêmes vos matières dans les bons conteneurs (aucun employé ne viendra vous aider à décharger).
- Le service n'est pas offert aux professionnels et aux entrepreneurs.

Service gratuit réservé aux citoyens de Saint-Constant et des villes partenaires.

Preuve de résidence requise
1 visite/semaine maximum
3m³/passage

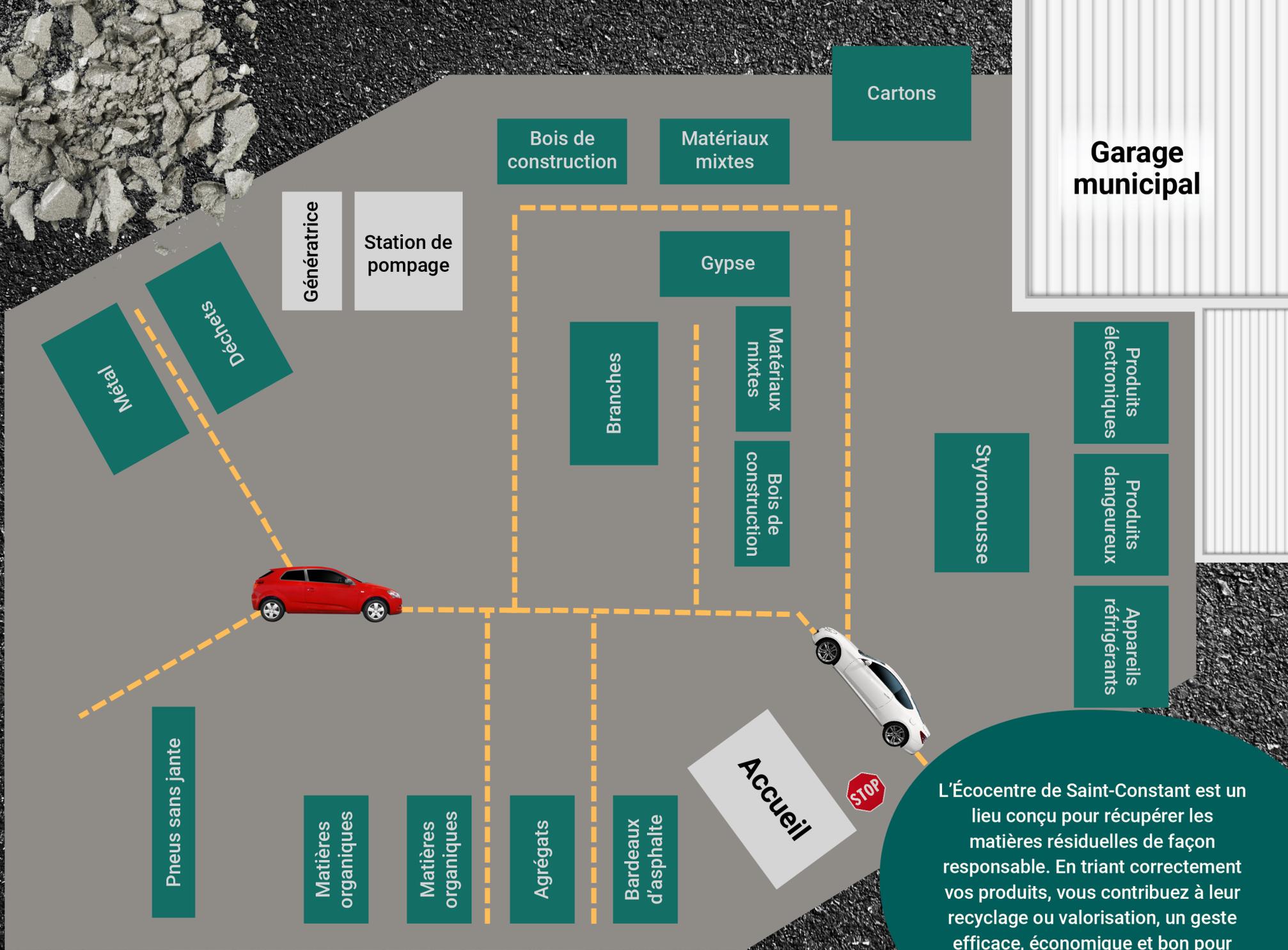


25, montée Lasaline
Saint-Constant (Québec) J5A 2A8
450 638-2010, poste 7500



Administré par l'organisme





L'Écocentre de Saint-Constant est un lieu conçu pour récupérer les matières résiduelles de façon responsable. En triant correctement vos produits, vous contribuez à leur recyclage ou valorisation, un geste efficace, économique et bon pour l'environnement.